



## **Communiqué d'information à l'intention des adhérents de la Mutuelle O.M.F.A.M**

Il est porté à la connaissance des adhérents de la Mutuelle O.M.F.A.M qu'après des échanges de correspondances avec la Direction de la CNOPS depuis le mois de juin 2019 et l'expérimentation de différents tests techniques et de solutions informatiques axés sur la simulation de liquidation des dossiers de maladies sur la base des nouveaux taux Régime Complémentaire (Secteur Mutualiste), à partir de tirages à blanc, et après que les tests en question se soient révélés concluants, un protocole d'accord a été signé le 21 novembre 2019 avec le Directeur de la CNOPS autorisant le calcul des remboursements complémentaires (Secteur Mutualiste) sur la base des nouveaux taux révisés en tenant compte de la date des actes et ce, à compter du 25 novembre 2019.